



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique le mardi 6 décembre 2022 à 18 h dans la Salle du Conseil, au 12 001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé à l'adresse suivante :

3348-3350, boulevard des Sources (lot 1 763 036)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et aux dispositions du *Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité à l'adresse suivante :

Bureau du greffier
Ville de Dollard-des-Ormeaux
12 001, boul. De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 24 novembre 2022.

SOPHIE VALOIS, GREFFIÈRE